

## Délibération du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS 43603	
352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	20
Absents :	16
Quorum :	19
Votants :	20
Reçu en Préfecture	
19/07/2019	
Publication	
19/07/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux <sup>juillet</sup> à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 13), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 6), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

### Délibération n°20190702\_COM\_06 – Coopération décentralisée – Attribution de subventions

Par délibération du 18 novembre 2014 et dans le cadre de la loi Oudin-Santini-Pintat qui autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets de coopération décentralisée, le comité syndical a ouvert une enveloppe budgétaire pour soutenir des projets de ce type.

L'Association Fraternité Africaine et l'association Teria ont sollicité le SDE35 en avril, pour une demande de subvention.

**Projet n° 1 de l'AFA:** Installation d'une pompe de forage et de panneaux solaires pour alimenter un centre de santé dans la région de Piela au Burkina Faso.

La subvention demandée au SDE35 est de 10 000 euros pour un montant total du projet de 27 848 euros. Plusieurs partenaires ont été sollicités dont la commune de Chevaigné qui apporte une subvention de 500 euros. L'Association Fraternité Africaine, porteuse du projet contribue à hauteur de 8 424 euros grâce à ses actions en France de collecte de papiers (plus de 50 tonnes par an). La formation de techniciens locaux est assurée par une entreprise locale pour assurer la maintenance des installations.

La demande a été présentée en commission Energie en mai dernier. Celle-ci a émis un avis et propose une aide de 6 000 euros.

**Projet n° 2 de Teria :** Electrification de trois écoles (EP, ventilation et ordinateurs) et pompage d'eau à l'aide de panneaux solaires pour un collège et une école primaire, dans les communes de Niandela et de Boussama, au Burkina Faso.

La solution technique retenue consiste en une centrale électrique solaire permettant de pomper l'eau du puits et la mise en place des modules solaires et batterie pour éclairer les salles de classe.

La subvention demandée au SDE35 est de 12 000 euros pour un montant total du projet de 41 292 euros (17 348,14 € sont dédiés à « l'énergie »). Plusieurs partenaires ont été sollicités dont la commune de Chartres-de-Bretagne qui apporte une subvention de 500 euros, le Conseil Régional avec une aide de 15 000 euros, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec une aide de 8 000 euros. La formation de techniciens locaux est assurée par l'association locale Teria et le suivi de chantier par l'association Zaklange.

La demande a été présentée en commission Energie en mai dernier. Celle-ci a émis un avis favorable pour une subvention de 3 777 euros, inférieure à la demande de l'association, mais celle-ci a déjà bénéficié d'aide du SDE35 en 2016 et en 2018.

Pour rappel, une enveloppe annuelle globale de 30 000 € est affectée aux projets de coopération. 2 projets ont déjà été subventionnés sur le premier trimestre 2019. Avec ces 2 nouveaux projets, il resterait 12 023 euros pour financer d'autres projets de coopération d'ici décembre 2019.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association Fraternité Africaine pour un projet dans la région de Piela au Burkina Faso,
- d'accorder une subvention de 3 777 € à l'association TERIA pour un projet à Niandela et Boussama au Burkina Faso,

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Didier NOUYOU**

